



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-sixième réunion plénière**

Genève, 18-20 juin 2018

Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail du sous-programme statistique
de la Commission économique pour l'Europe****Travaux du Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Note du Groupe directeur sur la comptabilité nationale***Résumé*

Compte tenu de l'importance des sujets examinés par le Groupe d'experts de la comptabilité nationale, qui a été créé conjointement par la Commission économique pour l'Europe (CEE), Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et pour assurer la continuité des travaux, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a appuyé la proposition de modification de la structure intergouvernementale de la Conférence, par laquelle le Groupe d'experts – qui a pour l'instant le statut de groupe spécial – deviendrait un organe permanent de la Conférence, sans que cela n'ait d'incidence sur les ressources. Le Bureau a examiné et approuvé le projet de mandat de l'organe permanent proposé établi par le secrétariat et le Groupe directeur sur la comptabilité nationale en février 2018 (voir annexe I). La Conférence est invitée à approuver le mandat.



I. Introduction

1. Le Groupe d'experts de la comptabilité nationale, émanation de la CEE, d'Eurostat et de l'OCDE, est une instance bien établie au sein de laquelle les pays membres de la Conférence des statisticiens européens peuvent échanger des données d'expérience et des pratiques exemplaires concernant la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN) et la mesure de la production mondiale. Les travaux du Groupe d'experts appuieront également l'établissement de liens entre le SCN et les objectifs de développement durable (ODD) pour compléter les activités de mise en œuvre de la *Feuille de route sur les statistiques pour les ODD*.
2. Le cadre du SCN joue un rôle de premier plan dans la compilation de statistiques économiques structurées et cohérentes qui facilitent l'analyse du développement économique et la prise de décisions fondées sur des données d'observation. Les statistiques de la comptabilité nationale sont également essentielles à la production d'un grand nombre des indicateurs proposés pour les ODD, en particulier au titre des ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre). Au total, plus de 30 indicateurs, qui couvrent 11 objectifs, ont des liens avec les données de la comptabilité nationale.
3. La comptabilité nationale a toujours été l'un des principaux domaines d'activité de la Conférence des statisticiens européens. Au fil des ans, les groupes de travail sur les comptes nationaux de la CEE ont contribué à la comparabilité et à l'harmonisation des systèmes de comptabilité nationale des pays membres et ont aidé les anciennes économies planifiées à adopter le SCN 1993. Aujourd'hui, le Groupe d'experts de la comptabilité nationale facilite la mise en œuvre du SCN 2008 dans les pays membres de la Conférence en partageant les données d'expérience et en repérant les questions émergentes qui doivent être abordées. Il a également lancé des travaux dans de nouveaux domaines liés au SCN, comme la mesure des accords de production mondiale et du capital humain.

II. Contexte historique

4. En 1959, un groupe de rapporteurs a commencé à élaborer un programme de comparaison entre le système de comptabilité nationale utilisé en Europe à l'époque – le SCN 1953 – et le système de comptabilité du produit matériel (CPM) en usage dans les économies à planification centrale. Sur la base du rapport des rapporteurs, la Conférence des statisticiens européens a établi le Groupe de travail sur la comptabilité et les bilans nationaux en tant qu'organe permanent chargé d'harmoniser les cadres de comptabilité nationale utilisés dans la région de la CEE. Le Groupe de travail s'est réuni régulièrement au cours des années qui ont suivi. L'une de ses principales réalisations a été la création d'un outil de conversion aux normes du SCN des données compilées au format du CPM.
5. Au début des années 1990, la Conférence a décidé que l'objectif premier des travaux de la CEE sur la comptabilité nationale devait être l'élaboration de projets de coopération en vue de la mise en œuvre du SCN dans les pays qui utilisaient le CPM. Dans cette optique, le Groupe de travail sur la comptabilité et les bilans nationaux a été supprimé et remplacé par des réunions ponctuelles organisées avec l'OCDE, dont Eurostat est par la suite devenu coorganisateur. À la fin des années 1990, ces réunions ont été suspendues, et une grande partie des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants ont perdu la possibilité de participer aux réunions d'instances internationales où ils pouvaient rencontrer les experts d'autres pays de la CEE et bénéficier des travaux des bureaux de statistique à la pointe de la recherche.
6. En 2000, le Bureau de la Conférence a réinstauré les réunions conjointes CEE/Eurostat/OCDE sous le nom de « Groupe d'experts de la comptabilité nationale » et décidé qu'elles auraient lieu tous les deux ans. L'objectif était de disposer d'une instance où tous les pays membres de la Conférence pourraient faire progresser la mise en œuvre du

SCN en partageant les meilleures pratiques et en apprenant les uns des autres. Néanmoins, dans le système administratif de l'ONU, le Groupe d'experts a conservé le statut de « réunion spéciale ».

7. Le Groupe d'experts a joué un rôle important dans le passage à la version 2008 du SCN. À la demande de la Commission de statistique de l'ONU, formulée à sa quarantième session en 2009, il a également contribué à l'élaboration des recommandations régionales pour la mise en œuvre du SCN 2008 dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est.

8. La participation active d'Eurostat et de l'OCDE a permis d'accroître le nombre de pays participants et d'élargir la gamme des questions méthodologiques abordées lors des réunions du Groupe. En 2014, la Conférence a demandé au Groupe d'experts d'offrir un cadre où les pays pourraient échanger des données d'expérience sur les méthodes de collecte et de compilation de données relatives aux accords mondiaux de production et assurer le suivi de la mise en œuvre du *Guide pour la mesure de la production mondiale* (2015) (ECE/CES/87, par. 59).

9. En 2009, afin d'assurer une meilleure coordination des travaux et d'éviter les chevauchements, le Bureau de la Conférence a établi le Groupe directeur sur la comptabilité nationale pour orienter les travaux du Groupe d'experts (ECE/CES/BUR/2015/FEB/7/Add.1). Le Groupe directeur compte des experts de premier plan provenant de pays représentant les différentes sous-régions de la CEE et des principales organisations internationales qui mènent des activités dans la région.

III. Justification des mesures proposées

10. Le Groupe d'experts de la comptabilité nationale est une instance bien établie qui existe depuis dix-sept ans, et où tous les pays membres de la Conférence peuvent échanger des données d'expérience et des pratiques exemplaires en matière de mise en œuvre du SCN 2008. Il tient des réunions biennales depuis 2000. En 2014, à la suite d'une décision de la Conférence (mentionnée au paragraphe 8), les réunions sont devenues annuelles et consacrées en alternance à la comptabilité nationale et à la production mondiale. Ces réunions contribuent au programme de recherche du SCN et font progresser les processus méthodologiques dans des domaines importants tels que la mesure de la production mondiale et du capital humain. Elles attirent un grand nombre de participants, y compris extérieurs à la région de la Conférence, et permettent ainsi de partager largement les recommandations et les bonnes pratiques recensées.

11. Nonobstant ce qui précède, étant donné que le Groupe d'experts est toujours considéré comme une réunion spéciale dans le système administratif de l'ONU, il ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier des services de conférence standard, à savoir la mise à disposition de salles, la traduction des documents et l'interprétation pendant les réunions dans les langues de travail de la CEE (anglais, français et russe). Cette situation entrave toujours davantage les travaux du Groupe.

12. De plus, les réunions spéciales sont généralement organisées pour résoudre des problèmes concrets à court terme, et une fois la tâche accomplie, les groupes sont dissous. Toutefois, les travaux sur la comptabilité nationale ne se limitent pas à des questions spécifiques à court terme ou à une période donnée. Au contraire, ils s'inscrivent dans la durée et abordent de nouveaux domaines ; ils ont également une portée mondiale. En outre, compte tenu de la complexité croissante des procédures d'établissement des comptes nationaux et de l'importance des questions liées à la mondialisation, il est nécessaire de poursuivre les travaux de fond menés par le Groupe. Enfin, un certain nombre d'indicateurs de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'appuient sur la comptabilité nationale.

IV. Proposition

13. Le Groupe directeur sur la comptabilité nationale a examiné la question et souligné qu'il importait de veiller à ce que les principaux documents soient traduits en russe et que des services d'interprétation soient assurés dans les langues de travail de la CEE pendant les réunions. Cela permettra à tous les pays membres de la Conférence de participer activement aux travaux du Groupe d'experts et facilitera le partage des connaissances et des pratiques exemplaires. Il a donc demandé au secrétariat de la CEE de prendre des mesures pour modifier le statut du Groupe d'experts et d'en faire un organe permanent placé sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens sous le nom de « Groupe d'experts de la comptabilité nationale ».

14. En octobre 2017, le Bureau de la Conférence a appuyé la proposition de transformer le Groupe d'experts en un organe permanent et a prié le secrétariat d'établir, en collaboration avec le Groupe directeur sur la comptabilité nationale, le mandat de l'organe permanent. En février 2018, le Bureau a approuvé le mandat et demandé au secrétariat de présenter pour adoption à la réunion plénière de la Conférence avant de le soumettre pour approbation au Comité exécutif de la CEE et à la session de la CEE en avril 2019.

15. En décembre 2017, le Comité exécutif de la CEE a examiné le rapport biennal du Président de la Conférence. Selon le modèle établi, ce rapport contient une section sur les changements proposés dans les organes subsidiaires. À cet égard, le Comité exécutif a été informé que le Bureau de la Conférence travaillait sur une proposition visant à créer un organe permanent sur les comptes nationaux dans le cadre de la Conférence, qui serait soumise à la session plénière de la Conférence en 2018. Au cours de la discussion qui a suivi, la proposition a reçu l'appui de principe de la délégation de l'Union européenne au nom de ses États membres et d'autres pays membres de la CEE.

V. Objectif et portée des modifications proposées

16. Le nouveau statut du Groupe n'aura pas d'incidence financière pour les coorganisateur et les États membres ni sur la Division de statistique de la CEE, et les activités seront financées à l'aide des ressources existantes déjà allouées au Groupe d'experts.

17. La modification proposée aura des effets bénéfiques sur les travaux et traduira mieux le statut, l'historique et le mode de travail du Groupe d'experts. Le nouveau statut permettra également au secrétariat de la CEE de continuer de fournir des services de qualité à ses États membres, notamment des lieux de réunion et les services de traduction et d'interprétation qui sont nécessaires au succès des réunions.

Annexe

Mandat du Groupe d'experts de la comptabilité nationale

A. Mandat

1. Le Groupe d'experts de la comptabilité nationale appuie la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence relatif à la comptabilité nationale et à la mondialisation. Il facilitera la mise en œuvre du SCN 2008 et des normes statistiques internationales connexes en promouvant les pratiques exemplaires, en contribuant à l'élaboration de recommandations et de matériels méthodologiques et en soutenant les activités de renforcement des capacités en matière de comptabilité nationale. Le Groupe devra également contribuer à l'établissement de liens entre le SCN et les ODD pour compléter les travaux de mise en œuvre de la *Feuille de route sur les statistiques pour les ODD*.

2. Le Groupe d'experts fera rapport à la Conférence des statisticiens européens sur les activités de la CEE en matière de comptabilité nationale et de mondialisation. Il organisera ses travaux en coordination avec Eurostat et l'OCDE afin d'éviter les chevauchements et d'assurer des synergies avec les travaux connexes entrepris par d'autres organisations internationales. Il consultera également le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et d'autres groupes internationaux pertinents afin d'assurer la coordination internationale des travaux liés à la mise en œuvre du SCN 2008.

B. Activités

3. Le Groupe d'experts entreprendra les principales activités suivantes :

a) Faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires pour améliorer la qualité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes dans les pays membres de la Conférence des statisticiens européens et leur comparabilité ;

b) Offrir un cadre pour l'examen des directives et des recommandations élaborées par les équipes de spécialistes établies par la Conférence dans le domaine de la comptabilité nationale et de la mondialisation en vue de les présenter pour approbation à la Conférence et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre ;

c) Recenser les nouveaux domaines dans lesquels des recherches méthodologiques devraient être entreprises et porter ces questions à l'attention du Bureau de la Conférence et du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale afin d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies. Ces activités seront menées en étroite collaboration avec Eurostat, l'OCDE, le FMI et CEI-STAT ;

d) Appuyer la mise en œuvre du SCN 2008 dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est en identifiant les priorités régionales spécifiques et les besoins de renforcement des capacités. Offrir un cadre qui favorise l'échange d'expériences et la coopération institutionnelle entre les responsables de l'établissement des comptes nationaux, de la balance des paiements et d'autres statistiques macroéconomiques dans la région ;

e) Contribuer à l'établissement de liens entre le SCN et les ODD pour compléter les travaux de mise en œuvre de la *Feuille de route sur les statistiques pour les ODD*.

C. Composition et membres du Bureau

4. Tous les États membres qui participent aux travaux de la Conférence seront invités aux réunions du Groupe. Les départements de statistique des organisations internationales qui mènent des activités dans le domaine de la comptabilité nationale seront également invités. En outre, d'autres États Membres des Nations Unies, des chercheurs et des représentants du monde universitaire pourront participer en qualité d'observateurs, conformément aux règles et pratiques de l'Organisation.
5. Le Groupe d'experts élit les membres de son Bureau (un président et un ou des vice-présidents) conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE.

D. Méthodes de travail

6. Le Groupe d'experts tiendra des réunions ordinaires une ou deux fois par an. Dans toute la mesure possible, il devra s'efforcer de parvenir à un consensus dans ses travaux.
 7. À ses réunions, le Groupe d'experts examinera les réalisations accomplies et les problèmes rencontrés depuis la réunion précédente, proposera de nouvelles activités à la Conférence et à son Bureau et étudiera les travaux et la situation des équipes de spécialistes en matière de comptabilité nationale et de mondialisation.
 8. Les travaux du Groupe d'experts de la comptabilité nationale seront orientés par un Groupe directeur, qui organisera les réunions du Groupe d'experts et conseillera le secrétariat sur la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence en matière de comptabilité nationale et de mondialisation. Le Groupe directeur compte des membres représentant les différentes sous-régions de la CEE et les principales organisations internationales qui mènent des activités dans le domaine de la comptabilité nationale.
 9. La Conférence examinera le mandat du Groupe d'experts tous les cinq ans.
 10. Le secrétariat de la Division de statistique assure le service des réunions du Groupe d'experts en apportant un soutien logistique et en établissant les documents, notamment les rapports.
-